

*Date de dépôt : 25 février 2022*

## **Rapport**

**de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 7 000 000 francs en faveur de la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales, pour la transformation et l'aménagement en école de musique de l'immeuble sis 2, passage de la Radio à Genève**

### **Rapport de M. Stéphane Florey**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le PL 13060 a été examiné lors de la séance du 8 février 2022 sous la présidence de M. Olivier Cerutti.

Ont assisté à cette séance : MM. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique de commission (SGGC), et Mathias Bapst, responsable du budget des investissements au département des finances. Que tous les deux soient ici remerciés pour leur bonne collaboration.

Le procès-verbal a été tenu par M<sup>me</sup> Garance Sallin que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

**1. Présentation du projet de loi par M<sup>me</sup> et MM. Bénédic Fontanet, président du conseil fondation de l'ETM, Stefano Saccon, directeur de l'ETM, Nadia Keckeis, directrice du SESAC du DIP, et Samy Jost, directeur du service des subventions à la direction des finances du DIP**

M. Jost donne quelques éléments de contexte et explique que ce projet de loi comporte deux volets : l'achat d'un bâtiment et sa transformation en école de musique.

Le coût du bâtiment est de 13,5 millions de francs, auxquels s'ajouteraient 10,5 millions de francs de travaux. Au niveau des revenus, la Fondation ETM a déjà bénéficié d'un appui à hauteur de 17 millions de la part d'une fondation privée genevoise. Cela a permis d'acheter le bâtiment et de commencer les travaux. L'objet de ce projet de loi (PL) concerne les 7 millions restants. Le tout premier business plan indiquait des charges de l'ordre de 320 000 francs, correspondant à une charge d'intérêt de 110 000 francs sur un emprunt bancaire auprès d'un institut privé, et à 210 000 francs correspondant à l'amortissement financier, à savoir le remboursement du prêt sur une durée de 33 ans. C'était la seule solution que la fondation avait à ce moment-là.

Après différents échanges, il s'est avéré que le scénario du soutien public à hauteur de 7 millions de francs serait la solution qui coûterait le moins cher. En effet, l'ETM, qui a par ailleurs une structure financière saine et stable, ne peut pas absorber les 320 000 francs avec 250 000 francs de taille de bilan et 45 000 francs de fonds propres. Pour rembourser cette somme, il aurait dû y avoir une augmentation de la subvention de fonctionnement. Ce PL vise donc à allouer une unique subvention d'investissement pour un montant de 7 millions de francs, sans augmentation de la subvention, pour un coût moindre par rapport à un emprunt bancaire. Pour ces raisons, ce PL trouve toute sa pertinence d'un point de vue financier.

M. Fontanet explique que l'ETM existe depuis 40 ans et compte 460 élèves et 30 professeurs. Elle est la seule école de musique subventionnée qui fait partie des écoles accréditées qui fasse tout sauf de la musique classique. Elle enseigne le rock, le jazz, le blues, le funk, le chant, etc. Elle a donc un champ d'intervention très vaste, ce qui correspond à l'ensemble des musiques autres que la musique classique.

L'école bénéficie d'une subvention de fonctionnement par l'Etat à hauteur de 1,2 million de francs pour accueillir des élèves de 5 à 24 ans. La problématique qu'ils ont est que les locaux, dans lesquels ils sont actuellement, vont faire l'objet d'une démolition-reconstruction. Ils doivent donc trouver d'autres locaux pour abriter l'école. Ils se sont intéressés à la salle Ernest-Ansermet et les locaux adjacents au passage de la Radio, à côté de la RTS. La salle Ernest-Ansermet a un historique certain, elle a été créée pour un grand chef d'orchestre, puis a rejoint le périmètre de la RTS qui y a organisé divers événements. Après un processus de plusieurs années, ils ont acheté le bâtiment à la RTS et sont au bénéfice d'un droit de superficie sur un terrain de l'Etat. Ils ont obtenu, par un arrêté du Conseil d'Etat, le soutien de celui-ci, ainsi que celui de la Ville de Genève, à condition qu'ils continuent à abriter deux institutions subventionnées par la Ville de Genève.

Cette salle est un élément patrimonial important du territoire genevois ainsi qu'un lieu important de concerts et de captation de son et d'enregistrement. Ils ont acheté le bâtiment à la RTS pour 13,5 millions de francs, ont commencé les travaux, et ont maintenant besoin des 7 millions. S'ils ne les ont pas, ils devront se tourner vers un autre partenaire financier, ce qui serait moins intéressant pour eux, étant donné qu'ils auront des intérêts à payer. Comme c'est un droit de superficie de 50 ans, ils ont l'obligation de l'amortir sur une période de 33 ans. Cela augmenterait de manière importante les charges de fonctionnement de la fondation ETM, ce qui aurait pour effet qu'elle aurait moins de moyens pour faire ce qu'elle a vocation à faire, à savoir enseigner et organiser des concerts et événements. Ces 7 millions sont donc importants pour éviter d'avoir une charge trop importante et de devoir se tourner vers le secteur privé. Sur les 24 millions de francs du projet, il y a 17 millions de fonds propres qui viennent consolider la situation de la fondation et qui font que celle-ci est dans une situation financière tout à fait saine.

Le projet prévoit de restructurer complètement le bâtiment et de créer 13 salles de pratique collective, 23 salles de cours individuels, des endroits pour la captation de l'image et du son, ainsi qu'un club de 150 places pour organiser des concerts. Ces travaux sont ambitieux, ont été calculés au plus juste, et devraient permettre de créer un Centre des musiques actuelles où se retrouveront l'ETM, l'Ondine, les percussions du Conservatoire, l'Orchestre de chambre de Genève et l'Ensemble Contrechamps. Cette salle Ansermet va devenir un lieu de musique où il y aura toute une série de confluences et où ils travailleront de manière transversale et non sectaire. Il répète que ce PL, s'il est accepté, leur permettra de payer les travaux sans recourir à un partenaire bancaire et donnera à l'école un magnifique outil à mettre à disposition de la collectivité genevoise.

M. Saccon ajoute qu'ils ont insisté pour que cela s'appelle Centre des musiques actuelles et non l'ETM, même si l'ETM est propriétaire des lieux, ceci pour faciliter l'aspect fédérateur du projet. Les gens qui vont utiliser ces locaux doivent se sentir chez eux. Il est également important de valoriser cette collectivité, qui reste peu ou pas assez soutenue par rapport à d'autres démarches artistiques et musicales. Cela permet aussi de valoriser leurs élèves et leurs talents, parmi lesquels certains ont un rayonnement international. Il est important de savoir qu'une formation dans le domaine des musiques actuelles est tout aussi sérieuse que dans des domaines plus classiques. Ils espèrent que ce projet aidera l'inconscient collectif à être sensible au fait qu'il n'y a pas de frontière au niveau des formations. Aujourd'hui, seuls 5% des élèves subventionnés font des musiques actuelles.

Ils espèrent qu'un tel projet sera un levier pour que les élèves aient la liberté de se former dans des styles variés. Du point de vue culturel et social, l'ETM met la scène au centre de la formation. Ils organisent une centaine de concerts par année, avec des thématiques différentes, ouverts à tous les publics et gratuits. Ces activités pourront être accessibles dans un lieu beaucoup plus séduisant que le lieu actuel, et cela participera au rayonnement de Genève. Il insiste sur le fait qu'il y aura dans ce centre trois écoles reconnues par le DIP et deux orchestres ; c'est l'occasion de développer des passerelles pédagogiques entre les musiques populaires, les musiques actuelles et les musiques classiques. Il y a ainsi un intérêt majeur pour les institutions, mais aussi pour les élèves, qui pourront avoir un regard large.

Le président estime que c'est un projet intelligent, avec un montage financier serein. Il observe qu'ils n'auront plus de loyer à payer, que l'Etat leur garantit 94 000 francs qu'ils n'ont pas besoin de payer (droit de superficie) et qu'ils ont 1,2 million de francs de subvention monétaire. Il y a une augmentation non monétaire de 94 000 francs, avec 7 millions alloués d'un coup. Le plan financier se trouvera allégé, ce qui permet donc peut-être d'envisager une diminution de la subvention à l'avenir.

M. Fontanet répond que le but est de ne pas demander une augmentation de la subvention. Ils n'auront pas de loyer, mais ils auront des frais d'entretien plus importants, puisqu'ils vont passer de 900 m<sup>2</sup> à plus de 3000 m<sup>2</sup> de locaux, avec deux salles. Ils ont fait un plan financier et l'ont soumis au département. Ils estiment qu'il peut être tenu, même s'il est assez serré. Le but de l'exercice est de faire de ce centre quelque chose de vivant, en organisant des événements. Ils espèrent diminuer les coûts, mais s'ils le font, c'est pour donner plus de cours et accueillir plus de monde, pour qu'il y ait plus d'enfants faisant de la musique à Genève. Ils sont très heureux d'avoir cette subvention quasiment fixe depuis des années. L'ETM est reconnue d'intérêt public, donc ne peut pas faire de bénéfice, et si elle en fait elle doit le réinvestir dans l'enseignement, dans les événements, en particulier les événements transversaux. Leur but est de faire quelque chose de transversal entre les différents types de musique.

Un commissaire (S) demande si les 17 millions de francs de fonds propres évoqués sont ceux venant d'une fondation privée. Ce que confirme M. Fontanet.

Un commissaire (Ve) demande si, à l'issue du cursus, l'ETM délivre des certificats permettant d'entrer à la HEM.

M. Saccon répond par l'affirmative. Il y a une filière instrumentale, avec un cursus basé sur le même cursus que le domaine classique. L'idée était de

faciliter la transversalité. Il y a aussi la filière préprofessionnelle. Pour rentrer dans une haute école dans le domaine des musiques actuelles, il y a très peu de possibilités. Il n'y a que deux écoles en Suisse. Pour y rentrer, il faudrait faire un cursus jazz, ce qu'ils proposent aussi, mais ils ont plutôt des profils de musiciens de musiques actuelles dans toutes leurs variétés (rock, pop, électro, chanson...). Ils ont une élève qui a fait une formation, qui n'a pas voulu faire la haute école et qui a un grand succès qui commence à s'exporter. Elle est aussi soutenue par l'Association des amis de l'ETM qui met des moyens pour aider les élèves méritants à la sortie de l'école. 10% des élèves faisant la filière préprofessionnelle de l'ETM entrent dans des hautes écoles de Suisse.

Le commissaire demande ensuite où se trouvent les formations en musiques actuelles au niveau des hautes écoles.

M. Saccon explique qu'il y en a à Lausanne et à Zurich. Pour le jazz, il y a Berne, Lausanne, Zurich, Bâle et Lucerne. La filière préprofessionnelle de l'ETM est assez conséquente, avec 15 heures de formation par semaine. Le but est d'élever le niveau pour que les élèves qui ne veulent pas rentrer dans une HEM aient les éléments pour commencer à faire le métier. Cela leur permet aussi de répondre aux exigences des HEM, sachant que, dans les hautes écoles, la parité entre ceux qui sont suisses et ceux qui viennent de l'étranger doit être respectée. Si leurs formations préprofessionnelles ne sont pas à niveau, le concours d'entrée d'une haute école ne se fait pas sur la nationalité mais sur les compétences d'un élève. Ils sont très sensibles à cela et sont très proches de la haute école de Lausanne quant aux exigences du concours. Toute leur formation est basée sur ce cursus-là.

Le commissaire demande encore quelles sont leurs relations avec la HEM de Genève.

M. Saccon répond que celle-ci n'a pas de département musiques actuelles et jazz. A Genève et Neuchâtel, il y a la musique classique et les musiques anciennes et, à Lausanne, Sion et Fribourg, il y a le jazz et les musiques actuelles.

Un commissaire (UDC) les félicite pour leur projet et pour leur travail. Il apprécie la sincérité de leur présentation vis-à-vis de leur demande et de leur projet. Il aimerait plus d'informations au sujet de l'Association des amis de l'ETM.

M. Fontanet explique qu'ils sont dans le cadre relativement contraint d'une institution subventionnée par l'Etat et d'un contrat de prestations précis. L'Association des amis de l'ETM vise à lever des fonds pour faire des actions ponctuelles et ciblées ne grevant pas le budget de l'ETM. Par

exemple, l'ETM a organisé une master class avec la bassiste de Prince, Ida Nielsen. En parallèle, elle donne un concert aux élèves de l'ETM et aux personnes autour. La master class est prise en charge par l'ETM et le concert gratuit est pris en charge par l'Association des amis de l'ETM. Un autre but est de soutenir les élèves méritants, par exemple en finançant un premier CD. Cela se fait sans aucune volonté de faire du profit, l'élève reste propriétaire de ses droits d'auteur, mais l'enregistrement dans un studio professionnel est financé. Cela est parallèle à l'ETM et ne la prive pas de ressources. Au contraire, cela permet de mettre en avant les élèves de l'école. L'association aide aussi les gens n'ayant pas les moyens de payer les cours.

M. Saccon ajoute que les élèves de la filière préprofessionnelle ont ressenti une grande solitude et inquiétude, notamment par rapport à leur avenir durant la période de la pandémie. Il en a parlé au conseil de fondation, et l'association a proposé des modules de cours sur la façon de se professionnaliser dans la musique et d'anticiper sur l'avenir. Cela a permis de donner de l'espoir à ces jeunes et de leur donner des perspectives d'avenir et de carrière dans la musique.

Un commissaire (PDC) salue également ce projet et a l'impression qu'ils vont réussir par là une sorte de mini-Cité de la musique intégrative et alternative. Il demande si l'Etat les subventionne aussi par le biais du département de la culture, en plus de la subvention du DIP.

M. Fontanet répond par la négative. Ils ont une seule subvention d'environ 1,2 million de francs, qui est une subvention de fonctionnement. Autrement, ils n'ont pas d'autre subvention, ni de l'Etat ni de la Ville.

## **2. Discussion et votes**

Le groupe Ensemble à Gauche estime que c'est un très beau projet. Comme il est situé en face du Musée d'ethnographie, il peut y avoir de belles synergies en lien avec la recherche sur la musique. Il votera le projet de loi.

Le groupe MCG trouve ce projet enthousiasmant. Les cours de musique ont des bienfaits sur les enfants, d'un point de vue professionnel et intellectuel. Il soutiendra également ce projet.

Le groupe PDC trouve aussi qu'il s'agit d'un excellent projet et qu'il est important de débloquer rapidement des fonds pour qu'il puisse se réaliser le plus vite possible. Il votera aussi ce projet de loi.

Le groupe UDC tient à souligner la qualité du projet et la sincérité de la présentation. Il ajoute que cela fait plaisir de parler d'autre chose que de musique classique ou de danse contemporaine. Il est important de parler

d'autre chose et ce projet l'illustre parfaitement. C'est avec enthousiasme qu'il soutiendra ce projet.

Le groupe socialiste se réjouit, au-delà de la qualité du montage et de la transparence, du décloisonnement et de l'interdisciplinarité que ce projet favorise. C'est l'une des grandes forces de ce projet, en plus de redonner un souffle de vie à ces locaux. Et, bien évidemment, il votera ce projet.

Le groupe PLR annonce qu'il s'associe à ces compliments et votera unanimement son soutien à ce projet.

Le président passe alors aux votes du PL 13060 :

### 1<sup>er</sup> débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13060 :

Oui :	14 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	–
Abstentions :	–

**L'entrée en matière est acceptée.**

### 2<sup>e</sup> débat

Le président procède au vote du 2<sup>e</sup> débat :

Titre et préambule	pas d'opposition, adopté
Art. 1	pas d'opposition, adopté
Art. 2	pas d'opposition, adopté
Art. 3	pas d'opposition, adopté
Art. 4	pas d'opposition, adopté
Art. 5	pas d'opposition, adopté
Art. 6	pas d'opposition, adopté
Art. 7	pas d'opposition, adopté
Art. 8	pas d'opposition, adopté

### 3<sup>e</sup> débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13060 :

Oui :	14 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	–
Abstentions :	–

**Le PL 13060 est accepté à l'unanimité des présents.**

M. Stéphane Florey est désigné comme rapporteur avec un délai de dépôt au 1<sup>er</sup> mars 2022. La commission préavise un débat en catégorie III (Extraits).

### **3. Conclusion**

Au vu de ce qui précède, convaincue qu'il s'agit d'un excellent projet qui démontre toute son utilité et afin de ne pas mettre en difficulté l'ETM, la commission des travaux vous recommande à l'unanimité de voter cette subvention d'investissement et ainsi de marquer votre soutien à cette école de musique.



## **Projet de loi (13060-A)**

**ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 7 000 000 francs en faveur de la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales, pour la transformation et l'aménagement en école de musique de l'immeuble sis 2, passage de la Radio à Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Crédit d'investissement**

Un crédit global fixe de 7 000 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement en faveur de la Fondation ETM – Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales (ci-après : la Fondation ETM), pour la transformation et les travaux d'aménagement en école de musique de l'immeuble sis 2, passage de la Radio à Genève.

### **Art. 2 Planification financière**

<sup>1</sup> Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2022. Il est inscrit sous la politique publique F – Formation (rubrique budgétaire 0616 5660).

<sup>2</sup> L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

### **Art. 3 Subvention d'investissement accordée**

La subvention d'investissement accordée dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élève à 7 000 000 francs.

### **Art. 4 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

**Art. 5 But**

Ce crédit d'investissement doit permettre d'aider la Fondation ETM à financer les travaux de transformation et d'aménagement de l'immeuble sis 2, passage de la Radio à Genève, pour la mise en œuvre du projet de création et d'exploitation du futur Centre des musiques actuelles de Genève.

**Art. 6 Durée**

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint 24 mois après la mise en service de l'ouvrage visé à l'article 5.

**Art. 7 Aliénation du bien**

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

**Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.